

Obtention d'une « passerelle » ! La Fep la revendiquait !

FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



**S'ABONNER A LA
NEWSLETTER DU SITE
FEP**

Les élus vous informent

Les enseignants sous contrat avec l'Education nationale pouvaient demander à exercer dans l'enseignement agricole privé, mais l'inverse n'était pas vrai. **La Fep revendiquait le principe de réciprocité et c'est ce qui a été obtenu.**

Le projet de décret examiné lors du Comité ministériel permettra à certaines catégories d'enseignants sous contrat avec le ministère de l'Agriculture de demander à **intégrer** l'Education nationale (MENESR).

Leur demande sera examinée en **fin de mouvement** pour les enseignants sous contrat avec le MENESR.

Outre ce sujet principal, une information a été donnée sur la construction du schéma des emplois pour la rentrée 2016 et sur un suivi du Ministère concernant la gestion académique des moyens de l'enseignement privé sous contrat.

La position de la Fep-CFDT

Ce projet de décret est une avancée, c'est la raison pour laquelle la Fep, mais également Spelc et CFTC, l'ont approuvé.

Cependant, elle a estimé anormal d'exclure certaines catégories d'enseignants et de ne pas offrir une priorité de réemploi aux enseignants en perte d'heures qui ne disposeraient d'aucun reclassement au sein de l'enseignement agricole.

La Fep a donc déposé deux amendements (adoptés à l'unanimité) pour corriger cela .

Mais ils ont été repoussés pour des raisons réglementaires. Un travail sur l'emploi, en 2016, devrait permettre, nous l'espérons, quelques évolutions.

.....

La Fep-CFDT est favorable aux mobilités professionnelles, mobilités qui supposent que soient instaurées des « passerelles » entre ministères et au sein d'un même ministère.

Dans une déclaration liminaire, la Fep a formulé l'espoir que la mesure présentée permette d'autres dispositifs.

Elle est favorable au principe de détachement, refusé jusqu'à présent aux agents de droit public. La Fep estime que l'évolution du Métier exige des décloisonnements.

Lors de ce Comité, la situation de l'emploi ayant été évoquée, il a été rappelé avec force que la réforme du collège ne devait engendrer **aucune perte d'heure, aucune !**